



Divorce femme algérienne. titre de séjour.

Par Visiteur

Bjr, je suis marié avec une algérienne depuis 2007 je vis avec mon épouse depuis 2008 elle a un titre de séjour 1 an elle a organisé 1 mariage gri pour sa soeur, j'ai été pas d'accord, elle est venue violente et agressive et elle a abandonné le domicile en plusieurs fois et cette dernière ça monte à 2 mois j'ai fait des mains courantes pour tout ça; elle m'a envoyé une demande de divorce par consentement mutuel; je compte pas divorcer comme ça; et je veux lui faire quitter le territoire français parce que je me suis fait avoir; elle a trouvé un autre pour refaire ses papiers c'est possible

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.

Je n'ai pas bien compris.

Vous vous êtes marié avec une femme de nationalité algérienne en 2007?

Vous êtes vous mariés en France?

Êtes vous de nationalité française?

Votre épouse a depuis 2008 un titre de séjour d'un an? Quel est la nature de ce titre de séjour?

Votre épouse souhaite divorcer et vous n'êtes pas d'accord?

Je n'ai pas compris l'histoire de la main courante.

Cordialement